



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 5 mai 2021

N° 45/ 2016-2021

Présidence de **Mme Laure JATON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

99 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

86 sont présents

13 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents et excusés : BUSSLINGER Marc-Olivier, DAUTREPPE Lionel, DE BELLIS Giancarlo, GIVEL-FUCHS Anne-Claire, HUGONNET Christian, KUBLER Steven, LANGONE Clémence, NZIKOU Jean, OLIVEIRA Eusébio José, OUWEHAND Fineke, RATKOCERI Ijzadin, VALLOTON Frédéric, VALLOTTON Jacqueline.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Directives à respecter en terme de conduite sanitaire liée à la pandémie COVID 19
- Procès-verbal de la séance du 31 mars 2021
- Rapport de la Municipalité N° 16/5.21
- Préavis de la Municipalité N° 17/5.21
- Préavis de la Municipalité N° 18/5.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 1/2.21
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis N° 13/3.21

Mme la Présidente Laure JATON apporte les modifications suivantes à l'ordre du jour :

Correction de plume au point 9, il faut lire : dépôt et développement du postulat.

Point 9 nouveau : Motion Steven Kubler « Pour soutenir nos commerces de proximité, un parking raisonné et raisonnable ». Dépôt.

L'ordre du jour tel que modifié est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

1. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans remarque et son auteure en est remerciée.

2. Communications du Bureau.

- Lecture de la lettre de démission de M. Josef Weissen du groupe PSIG. Il est entré au Conseil communal le 2 octobre 2013, a participé à une trentaine de commissions, dont la COGEST en 2013 et la COFIN durant cette présente législature.
- Rappel de l'assermentation des membres du Conseil communal qui aura lieu le 10 juin à 19h00 dans un lieu encore à définir en fonction des conditions pandémiques. Les Chef-fe-s de groupe recevront les informations utiles pour la nomination des membres des associations intercommunales par courriel. Il s'agira également de renommer les commissions qui siégeront après le 30 juin et désigner les membres des associations intercommunales.
- Votations fédérales du 13 juin, le Bureau élargi procèdera au dépouillement.

3. Communications de la Municipalité.

M. le Vice-Syndic Jean-Jacques AUBERT excuse l'absence de M. le Syndic Vincent Jaques.

Présentation des comptes 2020

Mme la Municipale Mélanie WYSS s'exprime en ces termes :

« Les commentaires de la Municipalité sur les comptes 2020 ont été envoyés par courrier aux conseillères et conseillers communaux. Compte tenu de la configuration de la salle, la Municipalité renonce à présenter l'intégralité de la présentation qui a été faite aux médias et à la Commission des finances. Elle tient cependant à communiquer au Conseil communal le résumé de l'exercice 2020.

Les comptes de la Ville bouclent avec une perte de CHF 7.8 millions, soit un résultat proche du budget. La marge d'autofinancement reste positive à CHF 1.9 million.

Le montant total des revenus de la Ville s'élève à CHF 128.6 millions, soit une diminution de CHF 0.3 million par rapport au budget et CHF 12.3 millions par rapport aux comptes 2019.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui se traduit dans les comptes par une diminution des recettes d'impôt de CHF 3.8 millions et des dépenses supplémentaires imprévues de CHF 2.2 millions, soit un impact financier pour la Ville de CHF 6 millions.

En lien avec la diminution des recettes, la charge financière liée à la participation de la Ville aux charges non-maîtrisables diminue globalement de CHF 4.1 millions par rapport au budget; soit un montant total de CHF 18 millions ce qui correspond aux charges enregistrées pour la Ville en 2018.

Les charges totales pour l'année 2020 s'élèvent à CHF 136.4 millions, elles correspondent au budget 2020 et sont en diminution de CHF 8.8 millions par rapport à l'exercice 2019.

Malgré la situation sanitaire, l'année 2020 a été active concernant les dépenses d'investissement qui sont en hausse de CHF 3 millions par rapport à l'année 2019, pour un montant total de CHF 20.3 millions. Morges a ainsi poursuivi la réalisation de ses grands projets, avec les chantiers de Beausobre, l'ouverture du collège Jacques-Dubochet, ou encore les travaux de construction du giratoire de Warnery et l'achèvement des travaux de canalisations et de raccordement sous la rue Docteur-Yersin.

La marge d'autofinancement ainsi que la trésorerie ont permis de financer une partie de ces dépenses, le reste l'a été par l'emprunt. La dette communale envers les instituts financiers a augmenté de CHF 10.7 millions, pour atteindre un montant total de CHF 63.5 millions. L'intérêt moyen de cette dette est de 0.82%. Concernant le plafond d'endettement, le Conseil communal l'a fixé à CHF 160 millions en début de législature et nous sommes à CHF 83.1 millions à fin 2020.

L'année 2020 a été marquée par des circonstances exceptionnelles que nul ne pouvait prévoir. Face à la crise sanitaire, la Municipalité a adapté son fonctionnement et pris les mesures nécessaires pour soutenir les acteurs locaux, y compris les entreprises.

De plus, elle a décidé de maintenir son engagement en faveur du tissu associatif, social, culturel et sportif. Entre la diminution des rentrées fiscales et les coûts supplémentaires occasionnés, la pandémie de COVID-19 pèse pour CHF 6.0 millions sur l'exercice 2020 de la Ville de Morges.

La pandémie a montré l'importance du rôle des communes, de leur soutien complémentaire aux instances fédérales et cantonales et de leurs prestations locales, offertes par la Ville ou en collaboration avec le tissu associatif ou l'engagement citoyen. L'analyse des comptes de la Ville ne reflète pas l'immense travail qui a été réalisé pendant l'année 2020 et l'adaptation constante qu'il a fallu pour répondre au mieux aux préoccupations de la population morgienne.

En effet, au printemps 2020, très rapidement, des actions ont été menées conjointement avec l'Administration communale pour offrir par exemple une plateforme de bons d'achats en faveur des commerces morgiens ou la livraison d'achats pour les personnes vulnérables qui devaient rester à domicile. La Municipalité tient à remercier tous les acteurs qui se sont engagés pour leurs efforts et leur générosité, qu'il s'agisse de temps ou d'argent.

De plus, en 2020, la Municipalité a poursuivi son engagement en faveur de la transition écologique. La Ville a investi CHF 0.8 million dans la transition énergétique en 2020, dont CHF 0.4 million dans le biogaz, ce qui représente une part de 5 % du gaz consommé. Elle a installé sur ses bâtiments de Beausobre et Riond-Bosson 664 panneaux photovoltaïques pour une surface de 1'097 m² produisant l'équivalent de la consommation de 60 ménages. Ceci représente un investissement de CHF 0.3 million. Un montant total de CHF 0.2 million (CHF 0.1 million en 2019) a été octroyé pour un total de 349 subventions dans le cadre du fonds d'encouragement communal pour la promotion des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Tout au long de l'exercice 2020, la Municipalité a continué de mener les grands projets nécessaires au développement de la Ville, avec une gestion rigoureuse des dépenses. Les conséquences de la pandémie et de ses répercussions sur l'économie pèsent sur les finances communales. La Municipalité espère que cette situation aura une durée limitée dans le temps et que la vie des Morgiennes et des Morgiens pourra retrouver un peu de normalité dans les meilleurs délais. »

Plan d'affectation Sud-Est morgien 1

M. le Municipal Eric ZUGER s'exprime en ces termes :

« Suite à la mise en vigueur de la zone réservée du Sud-est morgien le 16 décembre 2020 par le Conseil d'Etat, le projet de plan d'affectation de la partie EST a été réalisé par les services communaux. Ainsi, en séance du 12 avril 2021, la Municipalité a validé le plan d'affectation N° 1 pour envoi à la Direction générale du territoire et du logement (DGT) pour approbation préalable. »

4. Communications des Associations intercommunales.

La parole n'est pas demandée.

5. Nomination de la commission sur la prise en considération du projet de modification du règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière déposé par M. Steven Kubler (Présidence EM).

Les commissaires sont :

Catherine HODEL	Jean-Pierre MORISETTI	Cathy SCHUMACHER
Béatrice GENOUD	Aline DUPONTET	
Steven KUBLER	Aloys MUSSARD	

6. Préavis de la Municipalité

N° 16/5.21 **Réponse au postulat de Frédéric Eggenberger et consorts "30 km/h : pour une meilleure qualité de vie, levons le pied !" – Présidence (PSIG) – 1^{re} séance de commission : lundi 17 mai 2021 à 18 h 30, via visio-conférence.**

Les commissaires sont :

Laetitia BETTEX	Jérôme MASSEREY	Yvan CHRISTINET
Emilie BOVET	Frédéric EGGENBERGER	
Marc TISSOT	Camille ROBERT	

N° 17/5.21 Mise en œuvre du financement des aménagements publics d'Églantine pour le montant de CHF 1'922'601.00 TTC – Présidence (PLR) – 1^{re} séance de commission : lundi 17 mai 2021 à 18 h 30 en salle des Pas perdus ;

Les commissaires sont :

André WALTHER	Philippe GUEYDAN	Michel REYNOLDS
Richard BOUVIER	Clémence LANGONE	
Jean-Marc NARR	Nathalie HENTSCHEL	

N° 18/5.21 Demande d'un crédit de CHF 335'500.00 TTC, pour le remplacement des infrastructures souterraines au Sud du chemin du Point-du-Jour, subside de l'Établissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit – Présidence (UDC) – 1^{re} séance de commission : mardi 18 mai 2021 à 18 h 30, via visio-conférence.

Les commissaires sont :

Eva FROCHAUX	Alexandre GANNA	Brigitte COENDOZ
Béatrice GENOUD	Lucien REY	
Dominique KUBLER-GONVERS	Sylvie TRUDU	

7. Rapports de commissions

N° 1/5.21 Réponse au postulat PLR « Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges ».

M. Richard BOUVIER, président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Camille ROBERT informe qu'elle a eu la chance de terminer ses études universitaires à l'IDHEAP et même de suivre des cours avec M. N. Soguel en économie publique. Les indicateurs sont un instrument en vogue, dans un institut universitaire en vogue, cela vend du rêve. Donner l'impression que l'on peut gouverner une collectivité publique avec des tableaux de bord, des fichiers Excel et des systèmes de note, le tout en toute objectivité, est assez « sexy ». Or les indicateurs ne tombent pas du ciel et ne sont pas disponibles dans la nature, mais arbitrairement définis pas des personnes, en l'occurrence des universitaires qui n'ont jamais eu à œuvrer au sein d'une commune et qui les définissent en dehors de tout contexte.

Elle prend pour exemple l'indicateur N° 5 « maîtrise des dépenses courantes par habitant » qui obtient une note plutôt médiocre pour la Ville de Morges selon l'analyse de l'IDHEAP, 3.4 sur 6 pour l'exercice 2019. L'objectif n'est pas atteint, l'indicateur est dans le rouge. Mais limiter notre compréhension des dépenses de la Ville à cet indicateur c'est oublier que Morges est dans une situation où elle doit dépenser de l'argent. Entre le patrimoine bâti vieillissant, la crise climatique, et maintenant la crise sanitaire sociale et économique, la prochaine Municipalité aura meilleur temps de trouver de nouvelles sources de revenus plutôt que de tenter de maîtriser cet indicateur qui va immanquablement toujours plus tendre vers le rouge.

Les indicateurs c'est positif lorsqu'ils peuvent servir d'outil pour lire les comptes d'une commune, ou pour en faciliter la compréhension, en revanche c'est moins « super » lorsqu'ils deviennent des outils de décision politique, c'est ce que l'on nomme l'indicatocratie ou la gouvernance par les indicateurs. Elle espère de tout cœur que la Municipalité saura éviter ce piège, lever les yeux de ces tableaux de bord et être attentive aux réelles attentes et besoins des Morgiens-nes.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité évidente moins quelques abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport,
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat PLR « Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges ».

N° 13/5.21 Demande d'un crédit de CHF 122'000.00 TTC, participation non déduite pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville de Morges.

M. Bertrand GILLIARD président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

Mme Dominique KUBLER-GONVERS précise qu'elle souhaite et soutient la plantation d'arbres à Morges dans les plus brefs délais. Il est nécessaire d'agir rapidement pour réarboriser la Coquette et le fait de devoir étudier une stratégie d'arborisation et de végétalisation va faire perdre encore du temps. Il ne faut pas oublier qu'une fois planté, il faut environ 20 ans à un arbre pour qu'il pousse et fasse de l'ombre.

C'est pourquoi, comme plusieurs de ses collègues du groupe PLR, elle s'abstiendra lors du vote de ce préavis, le PLR veut des actes pas des études.

La parole n'est plus demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(majorité moins un bon nombre d'abstentions)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 122'000.00 TTC, participation non-déduite, pour l'élaboration d'une stratégie d'arborisation et de végétalisation pour la Ville de Morges ;
2. de dire que le montant de CHF 122'000.00 TTC, participation non-déduite, sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 24'400.00 par année à porter en compte dès le budget 2022.

8. Postulat du groupe des Verts « La santé mentale en période de pandémie, un enjeu de santé publique » - Détermination de la Municipalité et du Conseil communal.

Mme la Municipale Sylvie PODIO informe que la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en considération de ce postulat.

La parole n'est pas demandée.

C'est à une majorité évidente moins une voix contre et passablement d'abstentions que le postulat est renvoyé à la Municipalité pour rapport.

9. Motion Steven Kubler « Pour soutenir nos commerces de proximité, un parking raisonné et raisonnable. Dépôt.

**10. Postulat PSIG « Bibliothèque d'objets – encourageons l'économie circulaire »
Dépôt et développement.**

M. Michaël FURHOFF lit le texte du postulat qui est annexé au procès-verbal.

11. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

M. le Vice-Syndic Jean-Jacques AUBERT annonce deux réponses orales.

Réponse orale à la question de M. le Conseiller communal Jean-Bernard Thüler concernant la mise en place de panneaux de signalisation autorisant les cyclistes à tourner à droite.

Monsieur le Municipal Eric ZUGER, s'exprime en ces termes :

« Par la présente, nous répondons à la question de Monsieur Jean-Bernard Thüler, Conseiller communal, sur les tourner-à-droite pour les cyclistes aux carrefours à feux. Ce sujet est traité par la Direction Urbanisme, constructions et mobilité ainsi que par Police Région Morges (PRM) depuis la fin de l'année 2020, car nous savions que cette possibilité allait être autorisée dès janvier 2021. Cinq carrefours seront équipés dès que possible au sein du territoire de Morges.

La pose des panneaux et marquages sera réalisée d'ici fin mai. Après étude et analyse fine des conditions de mise en place à respecter, les premiers carrefours à bénéficier de cette mesure seront les suivants :

- *avenue de Plan/chemin des Philosophes (deux mouvements cycles concernés) ;*
- *rue de Lausanne/avenue de Saint-Jean (deux mouvements cycles concernés) ;*
- *rue de Lausanne/Aldi (un mouvement cycle concerné) ;*
- *avenue des Pâquis/avenue de Peyrolaz (un mouvement cycle concerné) ;*
- *jonction autoroutière Ouest/avenue de Riond-Bosson (deux mouvements cycles concernés).*

Les neuf autres carrefours à feux du territoire seront équipés progressivement en 2021. Ainsi, la totalité des carrefours éligibles à cette possibilité devraient être opérationnels d'ici la fin de l'année.

Pour les futurs carrefours à feux du territoire, cette opportunité sera étudiée afin d'anticiper le déploiement. »

Réponse orale aux questions de M. le Conseiller communal Michel Reynolds du 3 février 2021 à propos de la mise à disposition de places de parc pour les personnes en télétravail

Monsieur le Municipal Jean-Jacques AUBERT s'exprime en ces termes :

« M. Michel Reynolds, Conseiller communal, a demandé des explications quant à la possibilité, pour les personnes en télétravail, de stationner gratuitement sur un parking mis à leur disposition. Il pose notamment les questions suivantes :

1. Qui a pris cette décision et quels ont été les critères décisionnels ?

Cette décision fait suite à plusieurs demandes de citoyennes et citoyens testés positifs au COVID-19 et obligés de rester 10 jours en isolement à leur domicile, sans pouvoir déplacer leur véhicule parké sur la voie publique. Elle a été prise dans un contexte d'urgence par l'État-Major de Police Région Morges, la Task force ayant chargé PRM d'y réfléchir.

Des requêtes similaires ont émané de personnes domiciliées à Morges, dont l'employeur, dans le respect des mesures du Conseil fédéral, exigeait qu'elles fassent du télétravail. Or, habituellement, ces personnes quittaient leur stationnement nocturne pour se rendre sur leur lieu de travail et libéraient ainsi des places de stationnement.

La solution proposée permet de stationner ces véhicules sur un parking éloigné du centre-ville, peu utilisé en dehors de l'ouverture de la piscine, et de libérer des places de parking dans le centre. Évitant ainsi de se retrouver face à des véhicules « ventouses » dans toute la ville. Elle permet également de répondre à la problématique du stationnement induite par les mesures de la Confédération.

Pour obtenir l'autorisation de stationner gratuitement, il faut contacter les services de Police Région Morges et fournir ses données personnelles, ainsi qu'une attestation de l'employeur ou de l'Office du médecin cantonal.

2. *Est-ce que des cadeaux ont été également prévus pour d'autres moyens de locomotion non utilisés durant cette période ? Par exemple un remboursement d'une partie d'un abonnement aux transports publics. Si oui lesquels ? Si non, comment expliquez-vous cela en terme d'équité ?*

La Ville ne propose pas d'abonnement pour les transports publics, à l'exception des cartes journalières CFF et CGN. Aussi, la Municipalité s'est engagée à rembourser toutes les personnes ayant acquis une carte journalière auprès de la Ville et qui n'ont pas pu les utiliser en raison du COVID-19. Cette offre s'appliquait aux bénéficiaires de cartes valables entre le 13 mars et le 10 mai 2020.

La Municipalité n'a pas été informée de la décision prise par l'Etat-Major de PRM et n'a donc pas pu mener de réflexion complète concernant l'indemnisation des utilisatrices et utilisateurs de transports publics pendant cette période particulière. Notre Autorité est sensible à la mise en place de politiques en faveur de la mobilité douce et du transfert modal et regrette qu'un moyen de locomotion ait pu être privilégié par rapport à d'autres.

Nous tenons finalement à rappeler que les émetteurs d'abonnement de transports publics, à l'instar des CFF, ont dédommagé les titulaires en leur offrant une prolongation de 15 jours de leur abonnement. »

M. Jean-Bernard THULER remercie la Municipalité pour la mise en place de ces panneaux qui va grandement faciliter la fluidité pour les cyclistes de la Commune.

M. Michel REYNOLDS remercie la Municipalité pour cette réponse exhaustive.

12. Questions, vœux et divers.

M. Nicolas HEREDIA a de la peine à croire que Morges soit labélisée Ville Verte lorsqu'il se balade dans la nouvelle Promenade Castelane. Certes quelques arbres ont été plantés mais la surface verte au sol est inexistante. Au final cette Promenade reste un espace extrêmement minéral et les conséquences en terme de chaleur que tout ce bitume engendre, sont peu réjouissantes pour cet été.

Pourtant dans le préavis traité ce soir ainsi que dans le préavis N° 11/5.20 dont le titre contient « amélioration des conditions de vie des arbres en ville », il est question de stratégie d'arborisation, de débitumage pour augmenter la surface perméable et de plantations auprès des arbres pour apporter de la biodiversité et une esthétique intéressante dans les zones stratégiques.

Pire encore, dans le règlement du PPA Morges Gare-Sud il est prévu à l'article 13 « la réalisation obligatoire d'espaces verts en pleine terre sur au moins 50% de la surface de la Promenade de Castellane ». On est assez loin actuellement.

Il pose la question suivante :

- Que s'est-il passé sur cette Promenade ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas appliqué sa politique de Ville Verte aux espaces de la Gare ?

M. Jean-Marc NARR s'exprime en ces termes :

« C'est le printemps, les oiseaux chantent, la nature s'éveille peu à peu. Les gens sortent pour flâner dans notre belle ville de Morges. Au détour d'une de ces promenades bucoliques, on peut apercevoir quelques jardiniers passionnés travailler et ensemer leur terre.

Si une de ces balades vous emmène le long du chemin de Bellevue, vous pourrez admirer les nouveaux arbustes plantés en bordure de route qui ont magnifiquement remplacé l'ancienne haie. Une très jolie barrière en bois a été mise en place pour protéger ces plantations. Un grand bravo au personnel communal qui fait, d'année en année, des miracles pour embellir notre ville.

Toutefois, si vous observez bien, vous remarquerez un contraste saisissant qui invite au jeu des 7 différences. D'un côté, vous admirerez des jardins magnifiquement entretenus par des jardiniers amateurs passionnés et de l'autre, au sud, vous aurez la désagréable surprise de découvrir une friche jonchée de déchets en tout genre laissé en l'état après le départ des occupants. Pour rappel, cette zone à l'abandon, est le fruit d'une décision municipale de fermer une partie des jardins familiaux tant elle était persuadée que le projet de la nouvelle école de Chanel allait passer comme une lettre à la poste. Mais voilà, l'histoire ne s'est pas déroulée selon les plans de notre chère Municipalité. Le préavis de Chanel lui a été sèchement renvoyé l'invitant à reprendre sa réflexion sur ce projet.

Malheureusement, la Municipalité n'a pas jugé utile d'entreprendre des actions concrètes pour trouver une affectation, même provisoire, à cette parcelle d'environ 1200 m² préférant la laisser en l'état.

On aurait pu imaginer une mise à disposition de ce terrain aux écoles morgiennes pour réaliser quelques projets pédagogiques éphémères. Par exemple pour les élèves du collège Jacques Dubochet qui sont privés de verdure dans leur désertique cour de récréation en toiture.

On aurait pu imaginer qu'en ces temps de pandémie, ce terrain soit provisoirement mis à disposition d'une association pour y créer un jardin solidaire ou tout autre projet utile à la communauté.

On aurait pu imaginer l'ensemencement de la parcelle avec une prairie fleurie, favorisant ainsi le développement de la faune et de la flore en ce lieu.

On aurait pu imaginer tant de belles choses en somme. Mais certainement pas l'abandon pur et simple de 1200m² de terre fertile. Ce manque d'anticipation et de vision me frappe et m'interpelle. C'est pour cela que je pose 4 questions à la Municipalité.

- 1. La Municipalité compte-elle très prochainement nettoyer ce terrain ?*
- 2. La Municipalité a-t-elle réfléchi à une utilisation, même provisoire, de cette parcelle ou va-t-elle la laisser à l'abandon jusqu'à la réalisation du projet de l'école de Chanel ?*
- 3. La Municipalité a-t-elle effectué une analyse de terre afin de mesurer le taux de pollution résiduel après l'exploitation des jardins ou a-t-elle planifié une telle analyse ?*
- 4. La Municipalité envisage-t-elle de poursuivre le remplacement de la haie sur tout le pourtour des jardins par des arbustes et barrières comme cela a été déjà réalisé ? »*

M. Bertrand GILLIARD s'exprime en ces termes :

« A) En février 2019, le Conseil a approuvé un crédit de CHF 1'750'000 « pour les études préliminaires, d'avant-projet et projet et jusqu'à la mise à l'enquête publique et devis consolidés pour les travaux sur les bâtiments scolaires de La Gracieuse. » (Rapport 11/2.19, préavis 34/9.18).

La phase 1 (c.à.d. avant réalisation) prévoyait l'attribution du mandat d'étude en automne 2019, et était censée se terminer en été 2020 par les appels d'offres.

Ma question à la Municipalité ; Quelle est l'avancement du dossier, et en particulier quel est le résultat de l'étude au vu de la note de la commission qui disait « Néanmoins, la solution d'une éventuelle démolition-reconstruction sera également étudiée, vu la très mauvaise qualité de construction de ces bâtiments »

B) Concernant Beausobre, vous vous souvenez sûrement du « gag » de bureau d'étude qui avait sous-estimé gravement le coût de la ventilation/rafraîchissement du Théâtre et des cuisines, conduisant au préavis 24/6.20, qui pour rappel disait « Lors de l'établissement des plans de constructions, il est apparu une erreur de calcul de la part d'un mandataire en chauffage, ventilation, sanitaire et électricité (CVSE) sur les postes ventilations de la salle de spectacles et des cuisines »

Ce préavis mentionnait entre autre des honoraires supplémentaires pour au total environ CHF 240'000. (Point 5.1. du préavis) .

Ce préavis avait assez sérieusement interloqué la Commission, qui a écrit dans ses conclusions (rapport 24/9.20).

« Elle peine à comprendre comment il se fait que le contrat liant l'ingénieur CVSE à la Ville de Morges, permet à ce bureau de facturer des honoraires supplémentaires conséquents par le simple fait qu'il a commis des erreurs graves concernant les

estimations des coûts des travaux. Elle se réjouit cependant d'apprendre que l'ingénieur a été informé que ses honoraires complémentaires ne sont, à ce jour pas validés par la Ville de Morges et que ceux-ci seront négociés une fois le projet terminé ».

En fin des conclusions, la Commission demande que « Elle demande que le décompte final des travaux soit présenté au Conseil communal à la fin du chantier ».

Vu que le chantier n'est manifestement pas terminé à ce jour, je ne demanderai bien évidemment pas aujourd'hui le décompte final. Toutefois, avant que le dossier ne change de mains dans deux mois, je pose la question à la Municipalité :

A quoi en est ce dossier ? »

M. Yvan CHRISTINET revient sur la journée du dimanche 25 avril, durant laquelle s'est déroulée Fête de la Tulipe et qui coïncidait avec la fête des forains sur le parking de la place des Cantines au Parc des Sports. Cet événement a amené énormément de véhicules qui parfois bouchaient les espaces dédiés au passage des piétons et rendait la mobilité difficile voire impossible.

Il demande qu'à l'avenir, les accès pour les piétons soient laissés libres, lors de l'organisation de manifestations de ce type.

Mme Claudine DIND se rapporte au préavis N° 13/3.21 voté ce soir et émet le vœu que la Municipalité pense à catégoriser les solutions aux problèmes identifiés avant de pouvoir choisir les axes pour la végétalisation, incluant les possibilités de façades végétalisées.

Mme la Présidente Laure JATON constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 21h19 et la séance est close.

La Présidente

La secrétaire

Laure JATON

Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexe :

- Postulat PSIG « Bibliothèque d'objets- encourageons l'économie circulaire »

Une bibliothèque d'objet à Morges - Encourageons l'économie circulaire

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Comme déjà énoncé en 2020 au Conseil Communal, nous produisons chacun en moyenne 700 kg déchets par personne. Bien que le recyclage soit un point fort en Suisse, il est évident que nous pourrions faire beaucoup mieux comme par exemple en économisant des ressources en consommant plus intelligemment. Nous sommes tous d'accord que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

Aujourd'hui a-t-on vraiment besoin d'acquérir nos jeux de société pour qu'ils prennent la poussière dans nos bibliothèques ? A-t-on vraiment besoins d'acheter une perceuse pour l'utiliser une fois par année ou acheter un four à crêpes et l'oublier dans une cave ? Pour la majeure partie de la population, la plupart de ces besoins ne sont pas avérés.

Les bibliothèques d'objets sont une réponse solidaire face à la surconsommation, au gaspillage des ressources et favorisent l'économie circulaire. Au lieu d'acheter un objet que l'on utiliserait trop rarement et prendrait de la place, il deviendrait possible de le louer pour une courte durée. Depuis 2018, Il en existe une quinzaine en Suisse (dont les 2/3 en Suisse romande) dans des grandes villes comme Genève, Lausanne ou Neuchâtel mais également à Martigny, Sierre, bientôt Nyon et cela fonctionne.

Pourtant dans ce domaine, tout est à construire à Morges. Même s'il existe une bibliothèque, une ludothèque et des magasins de seconde main grâce notamment au Service d'aide familiale de Morges et environs, l'offre peut largement s'étoffer avec l'aide de la Commune.

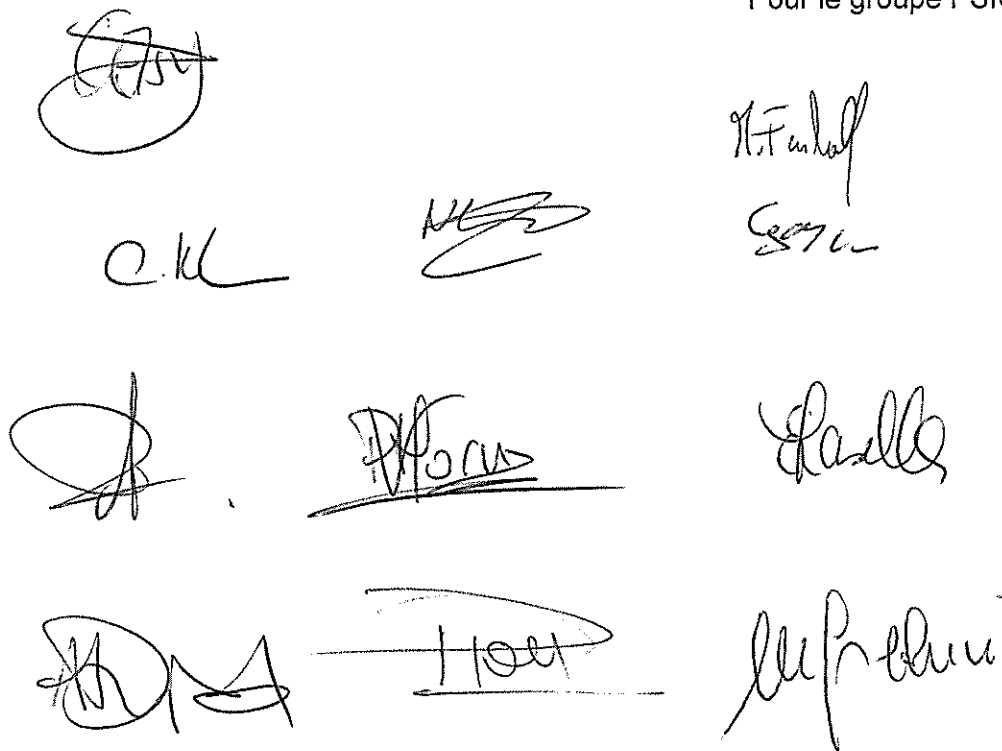
A Lausanne par exemple, la Manivelle, la 1^{ère} bibliothèque d'objets du chef-lieu, est soutenue financièrement par la Ville et a développé un partenariat avec l'EVAM. A Martigny, la Bricothèque a été créée par la Jeune chambre internationale de la ville. Et d'autres soutiens sont également possibles directement avec la Ville ou avec les synergies d'autres associations d'intérêt public.

Nous estimons que la Ville de Morges doit se montrer pro-active en la matière, dans une optique de réduction des déchets à large échelle.

Vu ce qui précède le groupe PSIG demande à la Municipalité :

- d'étudier la possibilité d'installer une bibliothèque d'objet à Morges :
 - en valorisant la récupération et la réparation des objets en consommant manière circulaire
 - en s'inspirant des bibliothèques d'objets déjà existantes en Suisse
 - en prenant contact avec les acteurs éventuellement intéressés et évaluer les synergies possibles
 - en évaluant les possibilités de récupérer les objets, par exemple grâce à la déchèterie, en faisant appel à la population (vide-greniers), en offrant un service de réparation, etc.
 - en recherchant des synergies avec d'autres domaines comme la culture (« de l'art à emprunter » ou artothèque)
 - en imaginant un concept financier plausible pour toutes les parties prenantes et pourquoi pas en mettant sur pied un financement participatif
- d'évaluer les avantages et inconvénients d'un tel projet d'un point de vue du développement durable
- d'étudier les opportunités d'un lieu idéal
- d'étudier les meilleurs moyens de développer l'offre de la ludothèque pour tous

Pour le groupe PSIG



Quelques sources

Emprunter un four à raclette comme on emprunterait un bouquin. Possible grâce à la nouvelle bibliothèque d'objets de Bagnes (VS), RTS Couleurs locales

<https://www.rts.ch/play/tv/redirect/detail/11739962>

La Manivelle Lausanne est la première bibliothèque d'objets du canton de Vaud. On y emprunte des objets, outils, instruments de musique, équipements sportifs. Elle fonctionne sous la forme d'une association, dont le but est de mettre en commun des outils et objets utilisés de manière sporadique, et de fédérer une communauté afin de proposer une alternative écologique et économique à notre société de consommation.
<https://lausanne.manivelle.ch/>

Bibliothèque d'objet, mode d'emploi Emission "On en parle" RTS la Première 01.03.2021

<https://www.rts.ch/play/radio/on-en-parle/audio/on-en-parle?id=11978378>

Bibliothèque de Mendrisio au Tessin qui est ouverte de 9h à 21h00 du lundi au dimanche : lafilanda.ch

Le concept de ce nouveau genre de bibliothèque est décrit dans cette émission radio.

<https://pages.rts.ch/la-1ere/programmes/on-en-parle/11605014-la-bibliotheque-de-demain-nouvelle-place-du-village-multiservice-29-09-2020.html?mediaShare=1>

Service d'aide familiale Morges et environs

Service : Repas chaud, Couvaloup 4, Soupe pour tous, La Trouvaille, Ludothèque, Déch'Aid

<https://www.safmorges.ch/>

